

MAIRIE DE MONTMAIN

Séance du Conseil Municipal du 18 janvier 2016

L'an deux mil seize, le 18 janvier à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Ludivine Haraux, Maire.

Etaient présents :

Mmes Haraux, Dubos, Le Goaziou, Mousset, Lecompte, Djoubri,
Mrs Yard, Motte, Faidherbe, Cornu

Etaient absents/excusés :

Mme Colin (pouvoir Mme Haraux)
Mme Aussietre (pouvoir Mme Haraux)

Etaient absents : -

Madame Valérie Mousset a été désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2015.

Le compte-rendu ne fait l'objet d'aucune remarque, le conseil l'approuve par :

Pour :	12 (2 pouvoirs)
Contre :	0
Abstention :	0

2. Principe d'adhésion de la commune à une structure intercommunale, dans le cadre du projet de centre aquatique.

Madame le Maire rappelle qu'il y a actuellement un projet de centre aquatique sur le Plateau Est de Rouen (Franqueville Saint Pierre), qu'il y avait déjà eu un projet il y a quelque année avec les membres du plateau mais qui a été abandonné.

Que le Cabinet CQFD a procédé à une étude financière du projet, les Communes auront à supporter à l'issue de la construction, une charge financière comprenant à la fois la couverture de l'investissement et du fonctionnement.

Les couts seront répartis suivant une clé de répartition basée sur le nombre d'habitant et le potentiel fiscal de chaque commune. Le coût du projet est estimé à 13 millions d'euros, sur 20 ans soit une charge annuelle de 650.000,00€.

L'étude porte sur l'adhésion de 8 communes Belbeuf, Bonsecours, Boos, Fanqueville Saint Pierre, Le Mesnil Esnard, Ymare, Mesnil Raoul et Montmain.

Le coût annuel pour la commune serait de 25.477.00€ soit 17.99€ par habitants.

Madame le Maire explique que les Maires des Communes concernées sont allés visiter une piscine à Douve la délivrance qui a un complexe semblable à celui envisagé sur le plateau.

Le projet envisagé est composé d'un bassin 6 couloirs, d'une pataugeoire, d'un bassin ludique, extérieure, et d'un espace remise en forme, spa...

Madame le Maire Propose à l'assemblée de se prononcer sur le principe de l'adhésion de la Commune à la structure intercommunale qui sera constitué au titre de la programmation et de la réalisation du projet de centre aquatique sur le plateau est de Rouen, sous réserve que les communes adhérant à cette organisme représente au moins une population de 27000 habitants et que le cout n'excède pas la valeur estimé de 13 000 000 €.

Le conseil approuve par :

Pour : 10 (2 pouvoirs)
Contre : 2
Abstention : 0

3. Vote des Pass-Associatifs.

Madame le Maire propose de verser à chaque association au titre des pass-associatifs, les montants suivants :

PASS ASSOCIATIF	
ASSOCIATIONS	2016
ASCM	852.00 €
ASCM BADMINTON	304.00 €
ASCM GYMNASIQUE	284.00 €
ASCM JUDO	632.00 €
ASCM MUSCULATION	480.00 €
ASCM MUSIQUE	360.00 €
ASCM PETANQUE	60.00 €
ASCM YOGA	112.00 €
ASSOCIATION CHEMIN EN LIBERTE	68.00 €
ASSOCIATION TEMPS DANSE	340.00 €
ASSOCIATION TENNIS	112.00 €
BIBLIOTHEQUE	348.00 €
CCF2M	108.00 €
CLUB AGE OR	1 176.00 €
ASCM ART - COULEURS - TERRES	24.00 €
TOTAL	5 260.00 €

Le conseil approuve par :

Pour : 12 (2 pouvoirs)
Contre : 0
Abstention : 0

4. Vote des subventions aux Associations.

Il a été décidé d'attribuer les subventions suivantes :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	
ASSOCIATIONS	2016
ASCM ART - COULEURS - TERRES	100
ASCM JUDO	600
ASCM BADMINTON	850
ASCM MUSIQUE	1200
BIBLIOTHEQUE	200
TOTAL	2 950.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve l'attribution des subventions aux associations.

Mme le Maire précise que l'année prochaine une subvention globale pourrait être versée à l'ASCM, qui serait chargé d'attribuer aux sections.

Pour : 12 (2 pouvoirs)
Contre : 0
Abstention : 0

5. Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) du 30 novembre 2015.

Madame Le Maire, explique que le 30 novembre dernier la CLETC s'est réunie afin de compléter les transferts de charges et de produits entre la Métropole et les Communes membres et pour acter le principe du reversement progressif de la taxe d'aménagement ainsi que la refacturation des services communs entre la ville de Rouen et la Métropole.

Madame le Maire propose d'approuver le rapport ainsi que les Montants transférés relatif aux effets de la création de la Métropole, l'extension de ses compétences et des services communs entre la Métropole et la ville de Rouen.

Pour : 12 (2 pouvoirs)
Contre : 0
Abstention : 0

6. Questions diverses :

Sans objet.

Questions du Public :

Madame Blaise prend la parole suite au vote des subventions aux associations, pour commencer elle trouve que le montant des subventions versées est faible par rapport aux demandes. Pour faire suite à l'idée du conseil de verser une enveloppe globale à l'ASCM, Mme Blaise semble se souvenir que Monsieur Le Président de L'ASCM n'est pas favorable à cette solution.

Concernant le projet piscine, Monsieur BIA, demande si une décision sur les modalités de gestion de la structure a été arrêté.

Madame le Maire lui répond que plusieurs scénarios ont été évoqués, mais aucune décision n'a pour l'instant été retenue.

Monsieur BIA, demande également si le coût de l'énergie a été pris en compte dans l'étude.
Madame le Maire, lui répond qu'il s'agit d'une étude et que le montant est pour l'instant estimatif.

La séance est levée à 21h30.

Madame Le Maire remercie les personnes qui ont assisté au conseil.